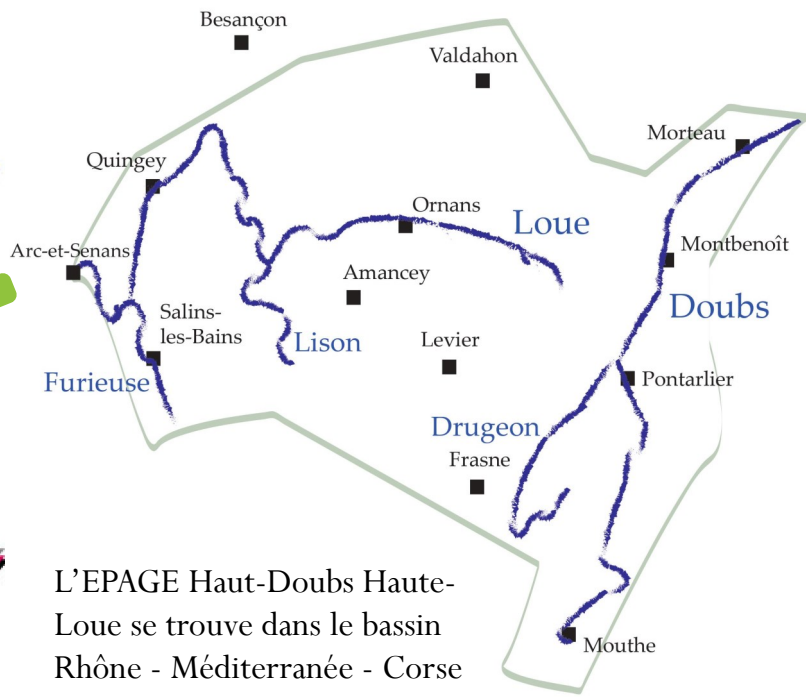


## 6 bassins hydrographiques au coeur de la Politique de l'Eau



L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue se trouve dans le bassin Rhône - Méditerranée - Corse

### L'AGENCE DE L'EAU

Établissement public du ministère de l'environnement dédié à la préservation de l'eau. Elle perçoit les redevances sur l'eau et les redistribue aux acteurs publics ou privés qui agissent pour la lutte contre les pollutions, la restauration des zones humides et la continuité écologique des milieux naturels.

### LE COMITÉ DE BASSIN

Instance de concertation composée d'élus (40%), d'usagers de l'eau (40%) et de représentants de l'État (20%), cette assemblée est élue pour 6 ans. Il définit les axes de la politique de gestion de l'eau et de protection des milieux aquatiques. Il est également chargé d'élaborer le SDAGE.

### LE SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux fixe, à l'échelle des bassins hydrographiques, les orientations visant à assurer la préservation des ressources en eaux et des milieux aquatiques. Il intègre les objectifs de qualité et de quantité pour chaque cours d'eau et cherche à prévenir toute détérioration.

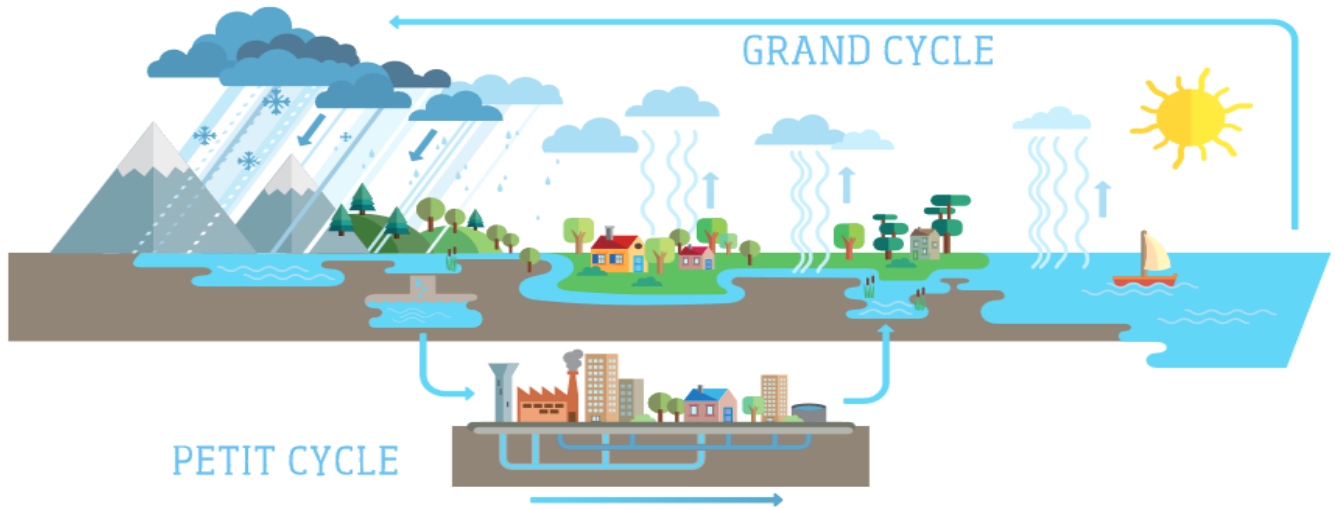
### LE SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau est la déclinaison locale du SDAGE élaboré par la **Commission Locale de l'Eau**. La CLE est composée d'élus locaux, d'usagers et de représentants de l'Etat. Le SAGE précise les objectifs de qualité et de quantité en tenant compte des spécificités du territoire, il énonce les priorités d'actions et dicte les règles particulières d'usage.

# Un model basé sur la Concertation

La politique de l'eau est fondée sur une concertation entre tous les acteurs impliqués : les élus locaux, les usagers, les industriels, les agriculteurs, les associations et les services décentralisés de l'État. La Commission Locale de l'Eau (CLE) est le symbole de cette concertation. Véritable parlement à l'échelle des sous bassins versants, elle est l'organe indispensable à la bonne gestion de l'eau. Les bassins versants les plus sensibles aux risques de manque d'eau et en matière de qualité de l'eau, comme le bassin Haut-Doubs Haute-Loue, disposent d'une CLE.

La Gouvernance de l'Eau en France se décompose entre le **grand cycle de l'eau**, dit « naturel » et le **petit cycle de l'eau**, dit « domestique ». Les deux sont intimement liés.



## Grand cycle de l'eau

Le grand cycle de l'eau est le cheminement naturel de l'eau : évaporation, précipitation, ruissellement, infiltration. Les interactions entre ce circuit et les activités humaines font apparaître des enjeux importants. Ainsi, la protection de la ressource en eau, tant sur sa quantité que sa qualité est indispensable. Les élus ont un rôle central à jouer dans la préservation des milieux naturels surtout dans un contexte de réchauffement climatique. La gestion de ce cycle est abordée dans les instances de décisions comme le comité de bassin ou la CLE, et formalisée dans le SDAGE et le SAGE. De plus, une bonne gestion du grand cycle de l'eau est importante pour un territoire, d'un point de vue sanitaire, touristique et économique.

## Petit cycle de l'eau

On entend par petit cycle de l'eau, le système créé par l'homme pour alimenter ses besoins en eau. Concrètement cela prend la forme de prélèvements dans les milieux naturels, de traitement, de stockage, mais surtout de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées. Le petit cycle a trois usages : domestique, agricole et industriel, ainsi les décideurs locaux ont de fortes responsabilités dans la gestion de l'eau et les enjeux sont au plus proche des citoyens. Il y a d'importantes interactions avec le grand cycle de l'eau, car la distribution et le traitement sont liés à l'état de l'eau dans la nature. Une partie des redevances payées par les usagers est redistribuée par l'Agence de l'Eau pour la gestion du grand cycle de l'eau.

L'Établissement Public d'Aménagement et Gestion de l'Eau est le maître d'ouvrage compétent pour la gestion du grand cycle de l'eau, des milieux aquatiques et la biodiversité associée. Il agit pour la préservation de la ressource en eau et sa qualité mais aussi à la prévention des inondations.